











Communiqué de presse 18 novembre 2022

Les centres sociaux se mobilisent pour leur avenir

Depuis plusieurs semaines, les financeurs de la Convention Cadre des Centres Sociaux ; l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, le Conseil départemental 13, la Métropole AMP et les Communes signataires, préparent la prochaine convention qui définit les enjeux, les objectifs et les moyens pour les années 2023-2027.

Or, ces négociations se déroulent en comité restreint, sans les principaux concernés : les **99 centres** sociaux et les 6 fédérations d'éducation populaire. Les propositions qui nous sont présentées sont loin de répondre aux besoins réels de nos associations.

Pour rappeler aux partenaires-financeurs que nous souhaitons être partie prenante des discussions qui concernent notre avenir et celui des habitant·es,

Les centres sociaux se rassembleront

mardi 22 novembre à 10 h

devant la **Préfecture des Bouches-du-Rhône** Place Félix Baret – Marseille

Point Presse à 11h

Nos demandes sont sans détour :

- des subventions de fonctionnement revalorisées tenant compte de l'inflation (surcoût de l'énergie, inflation alimentaire, augmentation du coût de l'essence...) et de la revalorisation des salaires négociée dans le cadre de nos conventions collectives.
- le **financement des postes clés** pour les secteurs familles et jeunesse.

Nous souhaitons;

 Accueillir dignement les habitant·es et mener des projets avec les familles, les enfants, les jeunes, les séniors, dans les quartiers populaires,

- Eviter, dans un contexte déjà tendu et incertain, la fermeture de centres sociaux et des licenciements de salarié·es,
- Remplir nos missions dans le respect des valeurs fondatrices ; solidarité, dignité humaine.

Rappelons que les centres sociaux remplissent des **missions d'intérêt général** : crèche, centre aéré, accompagnement à l'emploi, insertion sociale et professionnelle, prévention auprès des jeunes, temps d'activités périscolaires, point d'appui aux étrangers, aide aux devoirs, écrivain public, aide administrative, accueil de permanences sociales, juridiques...

Ils sont présents dans les territoires et mènent des projets **avec tou·tes les habitant·es**. Ils **créent du lien social**, et restent, le plus souvent, les derniers remparts contre l'isolement de certains territoires et contre la précarisation des plus fragiles.